

Arrêté n°2023-449-A

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Ville de Montbrison à compter du 25/04/2023

Demande déposée le 02/06/2021 et complétée le 06/07/2021	
Par :	Madame FAGOT Françoise
Demeurant à :	5 rue Jacques Lemièrè 42600 MONTBRISON
Sur un terrain sis à :	12 chemin du Pailler 42605 MONTBRISON 147 AT 1075
Nature des Travaux :	Maison individuelle

N° PC 042 147 21 M0054

Surface de
plancher : 381 m²

Le Maire,

Vu la demande de permis de construire susvisée, déposée le 02/06/2021 par Madame FAGOT Françoise,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 13 décembre 2022,

Vu le permis de construire N° PC 042 147 21 M0054 délivré le 30/08/2021,

Vu la demande d'annulation formulée par courrier le 04/04/2023,

A R R E T E

Article Unique : Est annulé le permis de construire susvisé à compter de la date du présent arrêté.

**MONTBRISON, le 25 avril 2023
Pour le Maire,
Pierre CONTRINO,
Adjoint Délégué**



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.